

## Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

### Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juin 2015

**Présents** : MM. René DRUGUET, Philippe BOUCHET, Cédric FAURE, Vincent FAURE , Philippe VERRIER, Christophe SARAYOTIS, Xavier DIVANACH, Jean PUZENAT, Jean-Claude MUGUET et Florent BEAL.

**Absent** : Mme Christine TERRAIL, excusée, ayant donné pouvoir à M. René DRUGUET.

M. Jean PUZENAT est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédent est approuvé.

**Etude réseau assainissement** .- Le Conseil souhaite que la facture supplémentaire du géomètre soit réétudiée en fonction des regards réellement remis en état.

**Ecole** .- Dans le souci de préserver l'école du village, le Conseil émet un avis défavorable à la demande de dérogation déposée pour un enfant domicilié à Plan de Baix et devant rentrer en grande section.

- La C.C.V.D. propose de mutualiser l'animation du temps périscolaire. Ce projet sera présenté aux parents d'élèves.

**Projet éolien**.- Aucun dossier n'a encore été déposé. Les élus des communes de Combovin, Gigors et Lozeron et Plan de Baix sont particulièrement vigilants quant à l'évolution du projet.

**Plateau du Vellan** .- Par cinq voix pour, 4 contre et 2 abstentions, il est décidé de reconduire la mission de surveillance du Vellan confiée à l'O.N.F.

- Il est rappelé que les habitants de la commune peuvent retirer en mairie une carte les autorisant à accéder au Plateau en voiture.

**Urbanisme** .- La déclaration préalable déposée par Mme Sophie Robert pour l'aménagement de 6 emplacements de camping à la bergerie Joseph reçoit un avis favorable.

- La demande déposée par M. Arnaud Gonnin pour la restauration et l'agrandissement d'une maison à La Blache reçoit un avis favorable. Le Conseil donne un accord de principe à la cession d'un ancien passage enclavé sous réserve de l'accord des riverains.
- M. Sarayotis sort de la salle de réunion pour l'examen de sa demande de permis de construire pour deux bâtiments d'élevage. Le Conseil donne un avis favorable.

**Natura 2000** .- A l'unanimité, le Conseil décide de demander que soient exclues du zonage les parcelles sur lesquelles se trouvent les captages, les réservoirs, la station de pompage, les stations d'épuration afin de faciliter l'entretien et la construction des ouvrages nécessaires au service d'eau et d'assainissement.

**Personnel communal** .- Suite à l'arrêt maladie de Mme Bourron, M. Duc a effectué 22,5 heures supplémentaires pour accompagner les enfants de l'école pendant le temps de midi. Le maire est autorisé à lui régler.

Le maire,  
René DRUGUET

